

Prêt Etudiant sans caution parentale : comment faire ?

Par **Elisabeth**, le **18/08/2005** à **16:27**

Bonjour à tous,

C'est mon 1er post, sur ce forum, et je tiens d'abord à féliciter ses concepteurs pour le travail accompli.

Voilà, j'ai un gros souci : je rentre en DJCE en septembre, et je compte faire ensuite l'école du barreau, seulement voilà, j'ai réalisé que je serai obligée de faire un prêt étudiant de 10 000 euros pour divers frais (inscription, formation du DJCE à Montpellier, CAPAVOCAT etc.), et pour tenir pendant la formation.

Seulement y a un gros hic : les banques demandent systématiquement une caution parentale (ou toute autre personne de sons entourage), et je n'ai vraiment personne qui pourrait me cautionner !

Existe-t-il des organismes qui peuvent pallier à ce problème, ou des moyens alternatifs ? Je suis vraiment désespérée, je pensais pas un jour en arriver là, j'ai beau bosser les étés, ça ne suffira pas.

Merci de me guider !

PS : pas la peine de parler des prêts d'honneur du CROUS, ils sont réservés aux non boursiers, et ne couvrent pas la formation à l'EFB.

Par **Olivier**, le **18/08/2005** à **18:37**

il existe des sociétés de caution mutuelle

Par **Elisabeth**, le **18/08/2005** à **21:13**

[quote="Olivier":2n9sc3zq]il existe des sociétés de caution mutuelle[/quote:2n9sc3zq]

J'ai recherché sur Google, mais apparemment les sociétés de caution mutuelle n'existent que pour les professionnels. T'aurais pas un nom de société qui accepterait les étudiants ? 